

MAIRIE
DE
St-Léger-sur-
Roanne
LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

Objet :
**RÉGLEMENTATION
PROVISOIRE DE LA
CIRCULATION :**
*Alternat par feux tricolores
Une voie supprimée*
**113 route de Renaison
(RD9)**

**ARRÊTÉ
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne**

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

VU le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

VU le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

VU la demande de l'entreprise BORDELET TP, représentée par Monsieur BORDELET en date du 8 décembre 2025, pour des travaux (Raccordement Eaux Pluviales sur trottoir).

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux au 113 route de Renaison (RD9).

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Durant la période de l'exécution des travaux (**du 10 décembre au 19 décembre 2025**) sur la voie départementale n°9, au 113 route de Renaison, la circulation sera alternée par feux tricolores. Une voie sera supprimée.

L'intervention se fera sur 2 jours sur la période déterminée.

ARTICLE 2 :

L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint-Léger-Sur-Roanne, et l'Entreprise BORDELET TP, sont chargés de l'exécution de présent arrêté.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 08 décembre 2025
Le Maire,
Marie-Christine BRAVO

